

Compte rendu de la séance du 29 mars 2022 à 18 h 30

Liste des présents : Monsieur LABRO Pascal, Monsieur FAURE Robert, Monsieur BEREAU Laurent, Madame DUCLOT Quitterie, Monsieur BLOND Xavier, Monsieur PATEAU David, Monsieur CUSSEAU Jérémy, Monsieur PEYTOUREAU Dominique, Monsieur MARQUE Thierry, Madame MIRAMON Marie

Liste des représentés : Madame Sarah BRUNELOT par Monsieur Pascal LABRO

Liste des absents : Monsieur MARQUE Thierry

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur BEREAU Laurent

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2022

Adopté à l'unanimité

2/ Approbation du compte administratif du budget 2021 de la commune

Monsieur Laurent Béreau, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil municipal le compte administratif 2021 :

Fonctionnement

Le montant des dépenses s'élève à 226 956,33 €.

Le montant des recettes s'élève à 281 938,12 €.

Restes à réaliser : 0 €

L'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à 54 981,77 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 de 54 962,43 €, ce qui fait un résultat de clôture de 109 944, 20 €.

Investissement

Le montant des dépenses s'élève à 53 961,25 €.

Le montant des recettes s'élève à 55 294,95 €.

Restes à réaliser : 0 €

L'excédent d'investissement 2021 s'élève à 1 333,70 € auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2020 de 12 640,52 €, ce qui fait un résultat de clôture de 13 974,22 €.

Monsieur le maire se retire de l'assemblée. Monsieur Robert Faure fait procéder au vote. *Adopté à l'unanimité*

3/ Vote du compte de gestion 2021 : budget communal

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

4/ Affectation du résultat du budget communal 2021

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 109 944,20 €, décide d'affecter ce résultat de fonctionnement à la section d'investissement du budget 2022.

Adopté à l'unanimité

5/ Approbation du compte administratif 2021 du budget assainissement

Monsieur Laurent Béreau, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Le montant des dépenses s'élève à 16 337,88 €.

Le montant des recettes s'élève à 22 431,19 €.

Restes à réaliser : 0 €

L'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à 6 093,31 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 de 17 547,99 €, ce qui fait un résultat de clôture de 23 641,30 €.

Investissement

Le montant des dépenses s'élève à 5 360,00 €.

Le montant des recettes s'élève à 7 675,14 €.

Restes à réaliser : 0 €

L'excédent d'investissement 2021 s'élève à 2 315,14 € auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2020 de 8 368,41 €, ce qui fait un résultat de clôture de 10 683,35 €.

Monsieur le maire se retire de l'assemblée. Monsieur Robert Faure fait procéder au vote. *Adopté à l'unanimité*

6/ Vote du compte de gestion 2021 : budget assainissement

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

7/ Affectation du résultat du budget 2021 de l'assainissement

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2021 du budget assainissement fait apparaître un excédent de 23 641.30 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section investissement du budget 2022.

Adopté à l'unanimité

8/ Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 :

TFPB : 38,16 %

TFPNB : 49,60 % pour 2022.

Adopté à l'unanimité

9/ Vote du budget primitif 2022 de la commune

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 411 583,20 €

dépenses et recettes d'investissement : 151 377,33 €

Total 562 960,53 €

Adopté à l'unanimité

10/ Vote du budget primitif 2022 de l'assainissement

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 de l'assainissement arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 54 711,30 €

dépenses et recettes d'investissement : 29 425,55 €

Total 84 136,85 €

Adopté à l'unanimité

11/ Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2022 les subventions versées aux associations en 2021, et d'en ajouter trois autres, soit :

ACCA 300 €

Coopérative scolaire 200 €

Histoire du pays de Branne 100 €

Jeunes Sapeurs Pompiers de Branne 100 €

Harmonie 150 €

Ass. sportive des Coteaux de Dordogne 75 €

USL ping pong Branne 100 €

Pour un montant total de 1025 € au compte 6574.

Adopté à l'unanimité

12/ Remboursement de frais à Monsieur le maire

Monsieur le maire a effectué un achat le 12 février 2022 pour 27,42€ d'une "coque de rétroviseur extérieur gauche pour Master 3".

Il propose que les frais engagés pour le compte de la commune à cette occasion soient remboursés au chapitre 60, à l'article 61551.

Adopté à l'unanimité

13/ Modification du temps de travail

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures. Considérant l'avis du comité technique en date du 15 février 2022, le conseil municipal décide que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

14/ Subvention exceptionnelle Ukraine

Face aux conséquences de l'invasion russe, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants. Les collectivités territoriales ont la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit...), même si elles ne sont pas au préalable liées au pays touché.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité avec le peuple ukrainien.

Monsieur le maire propose que la commune de Saint Aubin de Branne y apporte sa contribution sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€, à l'article 65731, sur le budget 2022.

Votes contre : 8

Vote pour : 2

Refusé

Madame Marie Miramon expose le cas d'un habitant de Baron qui met à la disposition de réfugiés ukrainiens deux maisons, et qui aurait besoin d'une aide matérielle pour meubler les maisons, accueillir ces réfugiés, et les accompagner dans leurs démarches futures, y compris l'apprentissage du français. Le conseil municipal charge Madame Miramon d'identifier les besoins, et propose d'utiliser Panneau Pocket pour faire le relai auprès des habitants.

15/ Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'un local communal

Le Conseil municipal décide d'engager le projet de réhabilitation du local communal situé sous la mairie. Le crédit total de ce projet est de : 58 920 € TT. Le montant total des subventions obtenues est de : 13920 €. L'autofinancement est de : 45 000 €. Il est proposé à l'assemblée de recourir à un emprunt à hauteur de : 45 000 €. L'offre de prêt retenue est celle du Crédit Agricole, à taux fixe à 1,504%, remboursable sur 15 ans, pour des échéances semestriels de 1681,21€, que devraient couvrir les loyers.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.